

C- DISPOSITIONS A RETENIR

UTILISATION DES IMPRIMES A à G

Imprimé A : Engagement de Principe :

Il doit porter les coordonnées très précises du responsable de club.

Attention : Un imprimé par équipage.

Imprimé B1, B2 et B3: Engagement Nominatif et autorisation parentale :

- Indiquer le numéro de licence de chaque rameur ou rameuse,
- porter également le nom et prénom des commissaires de course,
- L'autorisation parentale est à remplir par le tuteur légal du rameur (se) mineur.

Imprimé C : Accord mutuel de prêt de rameur ou rameuse :

Indiquer le numéro de licence de chaque rameur ou rameuse.

Imprimé D : Certificat d'Engagement et de décharge :

Cet imprimé est à remplir avec beaucoup de soins et doit revêtir obligatoirement les signatures de tous les rameurs ou rameuses qui y figurent, ainsi que celles du Président et du responsable de l'équipage.

Imprimé E : Consignes aux Commissaires de course :

Ceux-ci doivent scrupuleusement suivre ces consignes.

Imprimé F: Fiche d'Observations du commissaire de course :

- Celui-ci doit y porter toutes les observations sur les dispositions qui lui paraissent non conformes au règlement,
- Elle est à remettre au Jury à chaque fin de course de l'étape, immédiatement après l'arrivée du Va'a, sous peine de pénalité attribuée au Club dont le commissaire est issu.

Imprimé G : Fiche de Réclamation :

Cette fiche est exclusivement réservée au responsable de l'équipage, seule personne autorisée à communiquer avec le Jury de compétition.

NB : Y inscrire obligatoirement le nom et prénom figurant sur la licence F. T. V.

COMPOSITION DES DELEGATIONS

Pour chaque club engagé à HAWAIIKI NUI VA'A, le nombre de personnes autorisé est fixé à :
15 personnes (SENIORS HOMMES ou VETERANS HOMMES).

- 12 personnes (Va'a Hine / Taure'a).
- Les frais d'hébergement et de restauration seront de la charge du COHV.

COMPOSITION DES EQUIPAGES

Prêts :

- Utiliser obligatoirement l'Imprimé C.
- Etablir un Imprimé C par Club prêteur.
- Un seul rameur ou rameuse local pourra être prêté à un club étranger et n'aura d'autre fonction que celui de barreur (peperu)

TENUE VESTIMENTAIRE

Tous les rameurs ou rameuses participant aux courses porteront obligatoirement les maillots et casquettes fournis par le COHV qui sont à retirer au Secrétariat au Fare Hotu :

- 20 T-shirts et 20 casquettes pour les équipages hommes (SENIORS ET VETERANS)

La face dorsale du Tee shirt est laissée à la disposition de chaque club. Cependant, il est strictement interdit d'imprimer sur cette face une marque concurrente aux produits distribués par les sponsors partenaires du COHV.

- 15 T-shirts et 15 casquettes pour les équipages des va'a Hine et Taure'a.

les sponsors partenaires du COHV disposent des faces avant et dorsale.

Les clubs bénéficieront d'une bande réservée à l'inscription du nom de leur club sur la face arrière.



- Il est strictement interdit d'y imprimer une marque concurrente des Sponsors Officiels du COHV;
- Il est strictement interdit de découper le tee-shirt (manches) ou la casquette ou de modifier de n'importe quelle façon que ce soit la tenue officielle du rameur ou de la rameuse.

LE MAILLOT "LEADER"

A l'issue de chaque étape, le 1er du classement général, provisoire et définitif, recevra au moment de la remise des prix, le maillot « leader ». (Système Maillot Jaune).

L'équipage devra obligatoirement effectuer l'étape suivante vêtu de ce maillot.

Seul, l'équipage leader du jour doit en être vêtu.

LE VA'A

- La forme du VA'A est libre. Le va'a et le « ama » en bois ou en fibre de verre sont autorisés.
- Les Bras "IATO" et TAMURI sont obligatoirement en bois
- 150 Kg = Poids réglementaire de la coque du Va'a, y compris les accessoires pour la bêche.
- 120 Kg = Poids minimum du Va'a, sans lest.
- 30 Kg = Poids maximum du lest.
- La conception de la rame est libre.

Sont strictement interdits :

- Pompes électriques ou manuelles
- Dérives ou quilles sous la coque du Va'a.
- Cale-pieds au fond du Va'a.
- Les côtes et mesures sont à respecter. (voir croquis).

Aspect extérieur du Va'a, des "Iato", du "Ama":

Voir croquis pour le collage des stickers officiels, (dispositions du sponsoring).

Certaines parties du Va'a et du « Ama » sont réservées aux Sponsors Officiels du COHV et d'autres aux Sponsors du Club.

Ces dispositions concernent également le Numéro du Va'a (disque fond Jaune de diamètre: 18 à 22 cm. Chiffre large, noir de préférence. (Voir schéma).

LE NON-RESPECT DE L'UNE DE CES DISPOSITIONS IMPLIQUE LE RETRAIT DU VA'A DE LA COURSE.

La Course VA'A HINE - TAUREA étant comprise dans l'organisation de HAWAIKI NUI VA'A est soumise aux mêmes dispositions que celle des Hommes. Il leur est interdit d'afficher ou d'imprimer un produit concurrent à ceux des sponsors officiels du COHV

Il est rappelé que les marques d'alcool sont formellement interdites sur tous les supports tels que : casquettes, T shirts, shorts, rame, Va'a, ama, 'iato, drapeaux et les bateaux officiels, bateaux suiveurs y compris.

PROCEDURE DE DEPART :

Dispositifs de mise en place de la ligne de départ (voir plan joint au présent document).

PARCOURS DES COURSES

Le Parcours de
HAWAIKI NUI VA'A - TANE -
Trois étapes : 129 km environ au total.

- Huahine/Raiatea = 44,5 km, étape de haute-mer.
- Raiatea/Tahaa (Patio) = 26 km, étape de lagon
- Tahaa/BoraBora = 58,2 km, étape de haute mer.

Le parcours de
Va'a Hine et Taure'a

- UTUROA/TAHAA NORD/UTUROA = 24 km, (marathon).

LES BATEAUX SUIVEURS

Pour l'édition 2011, les bateaux suiveurs ne seront pas tolérés à proximité ou à l'avant du va'a. Ils devront se situer à 25 m sur les bords ou à l'arrière du va'a.

- Il ne peut y avoir d'autres bateaux qui accompagnent le Va'a que le BA et/ou le PBR, sous peine de sanction. Le club pourra disposer, soit de l'un, soit de l'autre ou les deux à la fois, à ses frais :
- Un BA = Bateau Accompagnateur, qui sera signalé par le drapeau du club. Avec son numéro. Ce BA est obligatoirement équipé d'un poste de Radio VHF et restera, durant chaque étape en haute mer, en permanence à 25 mètres en arrière du Va'a. Pendant l'étape de lagon, le BA ne suit pas le Va'a.

- Un PBR = Petit Bateau de Ravitaillement, portant le drapeau jaune obligatoire fourni par l'organisateur, sur lequel figure le numéro du Va'a en chiffres noirs (voir normes dans le dossier). Ce drapeau devra être retourné à l'organisateur dès la fin de Hawaiki Nui Va'a Sur ce PBR se tiendront les personnes suivantes :
le pilote, l'entraîneur, le commissaire officiel et éventuellement le ravitailleur muni d'un gilet de sauvetage orange.
- Le PBR se tiendra en permanence à 25 m en arrière du Va'a, sauf pour les cas suivants :
 - Récupérer un rameur défaillant (accostage autorisé),
 - Le ramener au Va'a
 - Effectuer les opérations de ravitaillement des rameurs (ravitailleur à l'eau , muni de palmes et d'un gilet de sauvetage).
- Le ravitaillement par canne à pêche est interdit.
- L'ACOHV rappelle qu'il est impératif que toute récupération de ravitailleur ou toute autre personne se fasse par les cotés du bateau avec une échelle et non par l'arrière. (Danger en raison de l'embase – hélice à proximité).

NB : Ces dispositions viennent préciser l'article 15 du règlement de course.

Pour la course **Va'a Hine - Taure'a :**

En application de l'article 13 du règlement de la course Va'a Hine - Taurea, il est rappelé que chaque équipage dispose obligatoirement d'un bateau-suiveur reconnaissable à son drapeau jaune sur lequel figure le numéro du Va'a.

C'est le seul bateau reconnu et autorisé par le Jury à suivre un Va'a.

Outre le capitaine et le ou les matelots (cas de bonitier), l'entraîneur, les remplaçants(es) et le commissaire officiel, sont les seules personnes admises à bord du bateau-suiveur.

NOMBRE DE PASSAGERS, A BORD DES BATEAUX

Sous peine de contravention, le Service des Affaires Maritime, rappelle que le nombre de passagers à bord des bateaux, est le suivant :

- moins de 4 mètres : 04 passagers,
- entre 4 et 5 mètres : 06 passagers,

- entre 5 et 6 mètres : 09 passagers,
- entre 6 et 8 mètres : 12 passagers,
- entre 8 et 12 mètres : 15 passagers,
- entre 12 et 16 mètres : 20 passagers,
- entre 16 et plus : 25 passagers,

Les navires de plaisance, le nombre maximum de passagers est celui indiqué par le code maritime.

Tous ces bateaux devront être équipés de :

- Radio VHF calé sur le canal 8 (de course),
- Batterie de sécurité (fusées et miroir),
- Gilets de sauvetage en nombre réglementaire (selon la taille du bateau),
- chaque passager embarqué devra disposer d'une brassière de sauvetage.

Recommandation du COHV :

Les responsables des équipages devront veiller au strict respect de ces dispositions de sécurité indiquées par le Service des Affaires Maritimes. Le Skipper de chaque bateau veillera à assurer la conduite et la sécurité de son embarcation ainsi que des personnes et cela de manière vigilante et responsable durant les courses.

Le COHV par le truchement de ses officiels se réserve le droit, au vu des règlements de course, de prodiguer des conseils ou faire injonctions aux bateaux afin de garantir la régularité des courses et la sécurité de tous.

SPONSORING

La course HAWAIKI NUI VA'A est une épreuve qui bénéficie de l'aide des sociétés commerciales locales. A cet effet, la Fédération Tahitienne de Va'a bénéficie de l'exclusivité de la publicité de cette course.

En Conséquence, tous les équipages qui souhaitent participer à cette course, devront accepter au préalable les conditions de cette exclusivité.